

QUELLE EAU BUVEZ-VOUS?





ZONE DE DISTRIBUTION: CROSSAC-MISSILLAC-STE REINE DE BRETAGNE

Conclusion sanitaire A : Eau de bonne qualité B : Eau sans risque pour la santé ayant fait l'objet de non conformitées limitées L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par 2022 C : Eau de qualité insuffisante ayant pu faire l'objet de limitations de consommation

Les éléments présentés dans ce document de synthèse sont issus des résultats d'analyses des 155 derniers prélèvements réalisés sur ce réseau, ayant porté sur 563 substances différentes.

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par les captages : FÉREL - LA VILAINE, MISSILLAC BOVIEUX FORÂGE. L'eau qui l'alimente est d'origine à la fois souterraine et superficielle.

L'eau distribuée est produite par les usines de Missillac (traitement simple) et de Férel (traitement complet).

Votre réseau alimente 10778 personnes de façon permanente. Son exploitation est assurée par : « SAUR ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter le responsable des installations : « ATLANTIC'EAU »

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries

pathogènes. Absence exigée.

Eléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L, cette valeur est fixée en fonction des risques pour la population la plus vulnérable (nourrissons et femmes enceintes)

PESTICIDES ET MÉTABOLITES

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être

Nombre de prélèvements : 19 Nombre de mesures : 1864 Conformité: 100 % Valeur maxi: 0,05 microgramme/L consommée sans risque pour la santé.

Les trihalométhanes sont des sous-produits issus de la désinfection par action du chlore sur la matière organique. Le maximum réglementaire est 100 microgramme/L.

Bonne qualité

Nombre de prélèvements : 18 Valeur moyenne: 29 microgramme/L Valeur maxi : 72 microgramme/L

Très bonne qualité

Nombre de prélèvements : 43 Conformité: 100 %

Bonne qualité

Nombre de prélèvements : 78 Valeur moyenne : 12 mg/L

Bonne qualité

Valeur maxi: 29 mg/L

А

Valeur maxi : 0 n/100 ml



Si vous utilisez l'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau de pluie, toute communication avec l'eau du réseau public est interdite.



Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, ou après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.



Signalez à votre distributeur d'eau (coordonnées sur la facture) les changements de saveur ou de couleur de l'eau distribuée.

ADOUCISSEUR



Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude et entretenez-le régulièrement.

Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.fr

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau en degré français (°f). Une eau dure (calcaire) est sans risque pour la santé mais entartre les récipients. Au contraire, une eau trop douce (sans calcaire) dissout les métaux des canalisations. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Elément d'origine naturelle ou pouvant provenir du procédé de traitement de l'eau. La valeur maximale réglementaire est de 200 microgramme/L.

Eau peu calcaire

Nombre de prélèvements : 53 Valeur moyenne: 16 °f Valeur maxi: 28 °f

Présence inférieure à la référence de qualité

Nombre de prélèvements : 130 Valeur moyenne: 12 microgramme/L Valeur maxi: 94 microgramme/L

Édité le 28/03/2023

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.